

Le Bulletin de la retraite

N°32 OCTOBRE - NOVEMBRE 2018

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



Les disparités de l'offre de services d'hébergement et de soins pour aînés : un modèle à repenser



L'élection de la Coalition avenir Québec en octobre dernier constitue une occasion de repenser l'offre globale de services d'hébergement et de soins pour les retraités et aînés au Québec. L'engagement pris par ce parti visant à remplacer les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) par des « maisons des aînés » offre la possibilité d'élargir la gamme des options de ces services pour les retraités, en particulier dans le secteur à but non lucratif. Il existe en ce moment d'importantes disparités en ce qui a trait à l'accès à des services de qualité, disparités liées aussi bien aux coûts des résidences privées qu'à la répartition régionale des établissements. Pour compléter l'offre publique de services, il convient de repenser le modèle actuel, en mettant de l'avant des formules de financement susceptibles d'intéresser les caisses de retraite et leurs participants. Ce bulletin, le deuxième d'une série consacrée à cet enjeu, vise à montrer la nécessité de lancer un tel chantier misant sur le levier que constituent les bassins d'épargne-retraite.

Bonne lecture.

Actualités

■ La Coalition avenir Québec, qui a remporté les élections générales au Québec le 1er octobre dernier, s'est engagée durant la campagne électorale à modifier le modèle des Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et à implanter celui de la « maison des aînés ». Ce modèle, qui reste à préciser, vise à repenser l'offre d'hébergement et de soins pour les aînés afin de les rendre conformes à leurs besoins. Il y a là une occasion de brasser les cartes et de soutenir, plus largement, des formules visant l'amélioration de l'offre de services d'hébergement et de soins non lucratifs et de qualité.

<https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2018/08/24/la-caq-propose-les-maisons-des-aînés-le-chantier-d'une-génération/>

■ Le Bureau de l'actuaire en chef a publié, le 24 octobre dernier, une fiche d'information présentant des statistiques sur les régimes de retraite au Canada. Parmi les faits saillants de cette publication, notons que la proportion des participants actifs à un régime de pension agréé (RPA) bénéficiant d'un régime à prestations déterminées est passée de 80 % à 67 % de 2006 à 2016. Cette baisse, constatée surtout dans le secteur privé, a coïncidé avec la mise en place de nouveaux régimes dans les entreprises pour différentes catégories d'employés. Ces disparités de traitement en matière de retraite ont littéralement explosé : le nombre de participants actifs dans ce genre de régimes est passé de 18 000 en 2004 à 719 000 en 2016.

http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/fs-fr/Pages/rpp_rpa_2018.aspx

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	3
Le savant et la politique	3
Veille internationale	7
Ressources documentaires	8

MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE : APRHQ, AQRP, AREF, AREQ-CSQ, CSN, CSQ, FIQ, FTQ, FONDS FTQ, RÉSEAU FADOQ, RIIRS, SPPMM, FONDACTION

Le Bulletin de la retraite

N°32 OCTOBRE - NOVEMBRE 2018

■ En collaboration avec l’Institut canadien sur le vieillissement de l’Université Ryerson, le régime de retraite du personnel hospitalier de l’Ontario (Healthcare of Ontario Pension Plan - HOOPP) a publié, à la fin du mois d’octobre dernier, un rapport comparant les avantages économiques des régimes d’épargne collectifs aux véhicules individualisés. Ainsi, on apprend que pour chaque dollar versé, le revenu de retraite provenant d’un régime de pension collectif est de 5,32 \$, contre 1,70 \$ selon une approche individuelle typique. La diminution des frais de gestion et la mise en commun des risques contribuent, notamment, à l’efficacité économique de ce modèle pour les personnes retraitées.

<https://hoopp.com/home/db-pension-advocacy/research/most-efficient-way-to-save-for-retirement>

■ L’Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a publié, le 19 novembre, une note de recherche traitant de l’évolution du patrimoine financier des ménages québécois, entre 1999 et 2016. On y apprend notamment que les profils des patrimoines du Québec et du Canada continuent de se différencier. La part du patrimoine non financier (dont fait partie l’immobilier) reste dominante au Canada alors que ce sont les actifs collectifs de retraite qui se distinguent chez les Québécois. De plus, l’étude évalue

à 300 milliards \$ la valeur de l’épargne retraite des Québécois canalisée par des investisseurs situés à l’extérieur du Québec. La perte de contrôle sur cette épargne, qui constitue l’équivalent d’une deuxième Caisse de dépôt et placement, prive le Québec d’un important levier financier pour maîtriser son développement.

<https://irec.quebec/publications/notes-de-recherche/levolution-du-patrimoine-des-menages-au-quebec-1999-2016>

■ Le 19 novembre dernier, le contrôleur financier chargé de conseiller le tribunal dans le processus de liquidation de Sears Canada a demandé à la Cour supérieure de l’Ontario d’engager des poursuites contre Eddie Lampert et son fonds de couverture, ESL Investments, pour le versement de 509 millions de dollars aux actionnaires de Sears en 2013. Une enquête approfondie sur le versement de ces dividendes au moment où l’entreprise connaîtait d’importantes difficultés financières a mené le contrôleur financier à demander l’autorisation d’entamer ces procédures judiciaires contre l’ancien patron et son fonds de couverture, qui étaient actionnaires majoritaires de Sears Canada.

<https://www.cbc.ca/news/business/sears-canada-eddie-lampert-dividends-shareholders-1.4896425>



Le savant et la politique

L'offre d'hébergement et de soins aux personnes aînées au Québec : un modèle à repenser

Riel Michaud-Beaudry
Observatoire de la retraite

Nous avons montré dans le dernier bulletin que le financement de résidences pour personnes âgées (RPA) dans un modèle à but non lucratif par les caisses de retraite pourrait rendre plus accessible ce type d'habitation, tout en répondant aux besoins d'investissement et de rendement des caisses de retraite. Nous souhaitons prolonger cette analyse dans ce bulletin. Il s'agira ici de situer la place des résidences pour personnes âgées dans le continuum du logement et des services aux personnes âgées, en insistant sur les disparités régionales de l'offre. L'objectif est d'alimenter les discussions sur la mise en place d'une nouvelle formule de financement impliquant des investisseurs institutionnels comme les caisses de retraite.

Les résidences pour personnes âgées, un secteur à part

Les RPA sont beaucoup plus prisées par les Québécois que par les Canadiens. En effet, en 2014, près de la moitié des 219 052 logements disponibles au Canada se situait au Québec (108 438 logements)¹. La proportion de personnes de 75 ans et plus demeurant dans ce type de logement y est près de trois fois celle des autres provinces canadiennes, probablement à cause des loyers moyens moins élevés (1497 \$ par mois au Québec contre 2776 \$ par mois en Ontario en 2014, par exemple)². Les RPA sont ainsi très populaires au Québec et appréciées par les résidents eux-mêmes³, tout en étant devenues un maillon essentiel dans le continuum du logement et des services pour personnes âgées.

Mobilisations

■ Du 29 octobre au 8 novembre dernier, des représentants du Syndicat des Métallos ont rencontré des élus fédéraux afin de les sensibiliser à la question de la protection des régimes de retraite en cas d'insolvabilité des entreprises. Le cas de Sears Canada, mais aussi ceux de Nortel, de Papiers White Birch et de la minière Cliff ont montré la vulnérabilité de ces régimes et de leurs participants lorsqu'ont cours des restructurations financières. Rappelons que deux projets de loi d'initiative parlementaire ont été déposés par le Bloc québécois et le Nouveau parti démocratique afin d'améliorer la protection des régimes, et que le ministre fédéral Bill Morneau s'est engagé au printemps dernier à tenir des consultations publiques sur le sujet.

<https://www.lapresse.ca/affaires/201810/29/01-5202061-les-metallos-a-ottawa-pour-proteger-les-retraites.php>

■ Dans un entretien accordé au journal Le Soleil le 20 novembre dernier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a affirmé que le gouvernement donnera suite à l'engagement du parti d'éradiquer toutes les disparités de traitement en matière de retraite au Québec. Rappelons que le gouvernement libéral s'était engagé à interdire de telles disparités dans l'avenir, tout en laissant intactes celles qui avaient été adoptées par le passé. Membre d'une coalition sociale visant à éliminer les clauses orphelin, le groupe Force Jeunesse a salué l'engagement du ministre.

<https://www.lesoleil.com/actualite/les-clauses-orphelin-dans-la-mire-du-gouvernement-legault-36028910d79911da01d2af5fd4a4a323>

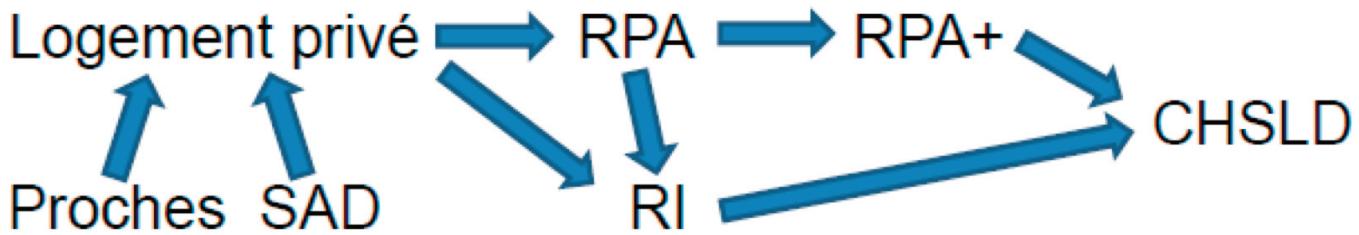
¹ SCHL, Rapport sur les résidences pour personnes âgées, Canada et Québec, 2014, rapporté dans Marie-Michèle Del Balso, Le portrait socio-économique des aînés et leurs ressources en cas de perte d'autonomie, 2014

http://www.agq-quebec.org/pixms/uploads/serve/ckeditor/maire_michele_del_baso_portrait_socioeconomique.pdf

² Idem

³ RQRA, Étude de satisfaction - sondage auprès des personnes âgées des résidences membres du RQRA, 2017
https://www.rqra.qc.ca/client_file/upload/Rapport_leger_RQRA_sondage_satisfaction_clientele.pdf

Figure 1.
Parcours résidentiel des aînés québécois



SAD : Soutien à domicile; RI : Ressource intermédiaire

Source : Louis Demers, *Le parcours résidentiel des aînés québécois : vieillir chez soi ou être en dé-placement*, Colloque « Vieillissement et politiques sociales : enjeux d'aujourd'hui, défis pour demain », 2016

Cette popularité doit cependant être mise en contexte. Ainsi, différents indicateurs laissent croire que le réseau public se désengage de l'offre directe de soins pour les personnes aînées en perte d'autonomie, incitant du même coup ces personnes et leurs familles à se tourner vers les RPA. Par exemple, le nombre de lits dans les Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) a diminué entre 2010 et 2017, à la fois en nombre absolu (38 394 lits en 2010-2011 à 37 468 lits en 2016-2017) et en proportion du nombre de personnes de 75 ans et plus (diminution de 17 % du nombre de lits en CHSLD pour 1000 habitants âgés de 75 ans et plus entre 2010 et 2017)⁴. Aussi, la proportion d'usagers nouvellement admis en CHSLD avec une perte d'autonomie importante s'est accrue entre 2014 et 2017⁵. Ce refoulement à l'entrée met davantage de pression sur les lieux d'hébergement des personnes en perte d'autonomie attendant une place en CHSLD, comme les ressources intermédiaires, les résidences de type familial et les RPA.

De plus, le financement des soins à domicile tend à ne pas répondre suffisamment aux besoins⁶ de la population, ce qui relègue les personnes aînées avec des besoins à s'adresser à des proches aidants ou au secteur privé. Ce sont ainsi, entre autres, les RPA qui combinent les « trous »

de service existant dans le secteur public. Il a été reconnu par le passé que certains Centres de santé et de services sociaux (CSSS) n'accédaient pas aux demandes de soins à domicile des personnes résidant en RPA sous le prétexte qu'il s'agit d'un service offert par la résidence, peu importe si le résident a les moyens ou non de les payer⁷.



⁴ Commissaire à la santé et au bien-être, Les personnes de 75 ans et plus en attente d'une place d'hébergement en CHSLD, Info-performance, Bulletin n° 16 – Décembre 2017

⁵ Commissaire à la santé et au bien-être, Les personnes de 75 ans et plus en attente d'une place d'hébergement en CHSLD, Info-performance, Bulletin n° 16 – Décembre 2017

⁶ <http://www.fqsante.qc.ca/2016/04/13/soins-a-domicile-demandez-et-vous-recevrez-peut-etre/>

⁷ Le Protecteur du citoyen, Chez soi : toujours le premier choix? L'accessibilité aux services de soutien à domicile pour les personnes présentant une incapacité significative et persistante, 2012

Tableau 1.

Caractéristiques et coûts de différents types d'hébergements pour les aînés

Ressource	Nombre d'aînés	Heures-soins	Type de logement	Coût/aîné/année - Gîte, couvert et soins			
				État		Aîné	
				min	max	min	max
Domicile traditionnel ¹	1 080 000	½ à 1½	Choix	22 000 \$	66 000 \$	11 000 \$	selon son choix
Résidences pour aînés ²	125 000	jusqu'à 3	1½ à 5½	3 300 \$	8 160 \$	15 600 \$	selon son choix
RI	13 000	1½ à 3	chambre simple	31 000 \$	46 000 \$	500 \$	14 000 \$
CHSLD	38 000	3 et +	chambre simple	65 000 \$	90 000 \$	5 000 \$	21 000 \$
Total	1 256 000						

1 : Sans encadrement 24/7 mis à part l'aîné naturel lorsqu'il y en a. Crédit maximum accordée = 32 % de 25 500 \$
 2 : Excluant les soins à domicile du CLSC. Crédit maximum accordée pour les 70 et plus = 32 % de 25 500 \$

Source : Marie-Michèle Del Balso, *Le portrait socio-économique des aînés et leurs ressources en cas de perte d'autonomie*, 2014

Il existe donc des incitatifs forts à opter pour les RPA. Or, les frais encourus par les aînés sont les plus élevés lorsqu'ils sont en RPA, en plus d'être le mode d'habitation le moins coûteux pour l'État si la personne achète des services de soins au propriétaire de la résidence. Le tableau ci-dessus illustre les coûts des options disponibles pour l'hébergement des personnes aînées et la place singulière qu'occupent les RPA dans le continuum de services. Mentionnons que les hypothèses de calcul de ce tableau doivent être discutées : ainsi, par exemple, le coût pour un aîné en résidence est établi en fonction d'un loyer de 1000 \$ par mois, ce qui est largement en deçà du prix moyen d'une chambre standard en 2017, qui était de 1678 \$ par mois.

En somme, le retrait ou l'augmentation insuffisante du financement public pour les soins à domicile ou institutionnels constraint les aînés à se tourner vers les résidences pour personnes âgées, qui est le type d'hébergement le plus coûteux pour eux.

Les RPA et les besoins de la population en région : des disparités importantes

D'autre part, il existe d'importantes disparités régionales en ce qui concerne l'offre de services d'hébergement. L'amplitude des écarts régionaux par rapport à la moyenne des régions (écart-type) nous apprend que le secteur du logement privé pour aînés (RPA et CHSLD privés non conventionnés) est beaucoup moins bien réparti sur le territoire québécois que les logements et les services régis par le secteur public (CHSLD public et privé conven-



tionné, ressources intermédiaires et soins à domicile), qui ont pour mandat de répondre aux besoins de la population. Les besoins sont établis en fonction du taux d'hébergement (un nombre de places par rapport à la population visée) actuel d'un établissement et les caractéristiques de la population comme la structure d'âge, la défavorisation matérielle et la défavorisation sociale. Les nouvelles places peuvent aussi être attribuées selon des besoins spécifiques, par exemple pour régler une problématique de listes d'attente. Parmi les seize régions sociosanitaires, le tableau suivant montre les quatre régions où se trouvent le plus et le moins de places en logement privé, ainsi que la moins bonne répartition de ces dernières sur le territoire québécois que les soins ou hébergements dispensés par le système public.

Tableau 2.

Portrait de l'offre de logements collectifs et de services selon la région sociosanitaire au Québec

Régions sociosanitaires	Nombre de lits ou de places total en CHSLD public et privé conventionné (2017) et en ressource intermédiaire (2016)*	Nombre de personnes de 65 ans et plus ayant recours à du soutien à domicile en 2015-2016**	Nombre total de places en RPA et en CHSLD privé non conventionné en 2017***
Estrie	9,1	18,1	33,4
Mauricie-Centre-du-Québec	8,8	17,7	23,6
Chaudière-Appalaches	7,7	17,9	23,4
Bas-Saint-Laurent	9,5	20,2	23,1
Laurentides	8,1	14,2	16,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8,3	18,6	9,9
Côte-Nord	10,3	17,9	6,8
Nord-du-Québec	5,5	8,7	6,1
TOTAL QUÉBEC	9,1	16,3	19,5
ÉCART-TYPE (pour les 16 régions du Québec)	1,5	2,7	6,6

* Par tranche de 100 habitants de 75 ans et plus⁸

** Tous les profils d'intervention confondus offerts ou achetés par les établissements, sauf par le programme PEFSAD par tranche de 100 habitants de 65 ans et plus

*** Par tranche de 100 habitants de 75 ans et plus

Calculs de l'auteur

Sources :

- Commission de la santé et des services sociaux, l'étude des crédits 2017-2018, *Réponses aux questions particulières : opposition officielle*, volume 2
- Commission de la santé et des services sociaux, l'étude des crédits 2017-2018, *Réponses aux questions particulières : deuxième groupe d'opposition*, volume 2
- Institut de la Statistique du Québec, *Tableau Population par âge et sexe, 2001 à 2017*

Le modèle actuel des RPA est donc inégal dans la répartition géographique des places. En effet, alors que le secteur privé des régions du centre et du sud du Québec offre un plus grand nombre de places proportionnellement au nombre de personnes de plus de 75 ans présents sur leur territoire, les régions éloignées ont une offre limitée de logement. D'ailleurs, trois des six régions administratives

du Québec ayant un solde migratoire négatif chez les personnes de 65 ans et plus pour la période 2012-2017 sont situées au bas du classement des ressources privées (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Nord-du-Québec)⁹. La région de l'Estrie est d'ailleurs victime de son offre avec un taux d'inoccupation de 10 %, soit le plus élevé du Québec¹⁰.

⁸ Si les places en résidences pour personnes âgées sont presqu'exclusivement occupées par des personnes âgées de 65 ans et plus, il n'en est pas de même pour les places en CHSLD et en ressource intermédiaire. En effet, 90% des usagers hébergés en CHSLD ont 65 ans ou plus et seulement 53 % des usagers en ressource intermédiaire sont dans cette tranche d'âge pour l'ensemble de la province

⁹ Les trois autres régions sont Montréal, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue. Calculs de l'auteur à partir des données sur la migration interne de l'Institut de la Statistique du Québec

¹⁰ Calculs de l'auteur à partir de : SCHL, *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*, 2017

Alors que la contribution d'un adulte hébergé en CHSLD ne varie pas d'une région à l'autre (maximum de 1 867,50 \$ pour une chambre individuelle), le prix des loyers mensuel en RPA, quant à lui, varie beaucoup selon le lieu d'hébergement. Alors qu'il en coûtait 2 059 \$ par mois en moyenne en 2017 pour une place standard dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Gatineau, il en coûtait 1 500 \$ par mois dans la RMR de Saguenay, pour un écart de 6 508 \$ par année entre les deux régions.¹¹ Des personnes âgées en quête d'une RPA doivent-elles s'éloigner de leur région afin d'avoir une place abordable ? Pourtant, on sait que l'enracinement des aînés dans « leur » région est important¹².

Conclusion. L'économie sociale et l'offre d'hébergement et de soins pour personnes retraitées : un modèle de financement à définir

Le secteur des RPA à but lucratif a proposé une réponse au besoin des personnes retraitées d'habiter dans des logements collectifs offrant une gamme de services récréatifs et de santé à la carte. Le réseau public de la santé, quant à lui, semble peiner à répondre aux besoins de l'ensemble de la population. À la suite de l'élaboration de politiques et de programmes publics, le secteur de l'économie sociale a été impliqué pour répondre aux besoins de la population âgée en matière d'aide et de soins à domicile (le Programme d'exonération financière pour les services d'aide à domicile, par exemple) et d'accès au logement à l'aide de ressources communautaires, publiques et privées (AccèsLogis, par exemple).

En plus d'une amélioration substantielle de l'offre de services dans le réseau public, une option supplémentaire se présente aujourd'hui : proposer aux organisations responsables de la gestion de l'épargne retraite des Québécois (comme les caisses de retraite, par exemple) des véhicules et produits financiers permettant de soutenir les initiatives d'économie sociale afin de diversifier l'offre de logement pour personnes âgées, peu importe le niveau de soins requis. Pouvant plus aisément être appropriée par les communautés locales, cette formule permettrait de décentraliser l'offre de logement actuelle dans plusieurs régions du Québec, tout en répondant aux objectifs d'investisseurs préoccupés par les rendements et l'impact social.

Veille internationale

Canada

L'Institut C.D. Howe a publié un billet explorant l'évolution de la relation entre les inégalités de revenus et les inégalités quant à l'espérance de vie. Alors que les hommes ayant les plus hauts revenus vivent en moyenne huit années de plus que les hommes ayant les plus bas revenus dans la cohorte née entre 1923 et 1955, l'écart ne s'est pas agrandi avec le temps. Cette situation contraste avec les États-Unis, où les gains d'espérance de vie de cette cohorte ont été plus grands chez les personnes ayant les plus hauts revenus.

https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/Rich%20Man%2C%20Poor%20Man%20-%20The%20Policy%20Implications%20of%20Canadians%20Living%20Longer.pdf

Chili

Felipe Larraín, ministre des Finances du Chili, prépare actuellement une réforme des retraites prévoyant l'augmentation des prestations de 42 % des pensions de base et des pensions administrées par des institutions financières (AFPs). Parmi ses principaux aspects figurent l'augmentation de la cotisation obligatoire de quatre points de pourcentage sur les comptes individuels relevant de l'employeur et une concurrence accrue dans le système de retraite. D'un coût de 1,2 milliard de dollars américains, la mouture actuelle de cette réforme fera passer les dépenses annuelles de 0,84 % du PIB en 2018 à 1,36 % en 2022. Le gouvernement s'était engagé à augmenter la pension de solidarité de base tout en promettant une gestion budgétaire stricte. Seulement un peu plus du quart de la population juge probable l'aboutissement de cette réforme.

<http://www.ciedess.cl/601/w3-article-3132.html>

France

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites a présenté un premier bilan et les orientations de travail pour la réforme des retraites en cours suite aux consultations avec les partenaires sociaux. L'un des changements introduits par le nouveau système par points universel sera d'accorder des points dès le premier enfant, alors que la majoration ne

¹¹ SCHL, *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*, 2017

¹² Andrée Fortin et Carole Després (2010), « Vieillir en milieu urbain au Québec : le choix résidentiel des aînés », dans : Jean-Yves Authier, Catherine Bonvalet et Jean-Pierre Lévy (dir.), *Élire domicile, la construction sociale des choix résidentiels*, Presses universitaires de Lyon, 2010

s'applique actuellement qu'au troisième enfant. Cependant, des partenaires sociaux critiquent la réforme en disant qu'elle correspondra, dans les faits, à faire reculer l'âge de la retraite. Puisqu'il s'agit d'un vaste chantier impliquant plusieurs partenaires sociaux, un délai a été accordé jusqu'aux mois d'avril-mai 2019 pour terminer les consultations.

<http://www.lefigaro.fr/social/2018/10/10/20011-20181010ART-FIG00148-reforme-des-retraites-le-gouvernement-a-devoile-ses-premiers-grands-principes.php>

Japon

Des consultations de la population et du milieu des affaires ont été entamées par le ministère de la Santé, de la Sécurité sociale et du Travail sur l'expansion de l'éligibilité des travailleurs temporaires ou à temps partiel au fonds de pension de l'employeur. Actuellement, certaines conditions d'accès à ces régimes réduisent leur accessibilité par une partie des travailleurs, limitant ainsi le nombre de personnes y contribuant. L'objectif de ces discussions n'est pas tant l'augmentation de la couverture des régimes de retraite que la stabilisation de leur financement qui est mis sous pression par le vieillissement de la population et la diminution de la population active.

<http://laborupdates.generalunion.org/LaborUpdateNo.43.201809.pdf>

Organisations internationales

Dans son rapport intitulé « La protection sociale pour les personnes âgées : principales tendances politiques et statistiques 2017-2019 », l'Organisation internationale du Travail rappelle que malgré les progrès réalisés dans les pays émergents en matière d'extension de la couverture des régimes de retraite, les niveaux des prestations demeurent insuffisants. Si la plupart des pays étudiés sont parvenus à une couverture universelle grâce à une combinaison d'assurance sociale et d'aide sociale de base, dans beaucoup de ces pays, moins de 20 % des personnes âgées touchent une pension. Le rapport fait également un bilan d'une trentaine d'années de privatisation des régimes publics de retraite encouragée par la Banque mondiale. Il appert que puisque les régimes privés ont eu des difficultés à répondre aux attentes, plusieurs pays ont augmenté l'importance des régimes publics dans l'architecture de leur système de retraite.

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/-ed_protect/-/soc_sec/documents/publication/wcms_645692.pdf

Ressources documentaires

Jean-Yves Authier, Catherine Bonvalet et Jean-Pierre Lévy, 2010, *Élire domicile, la construction sociale des choix résidentiels*, Presses universitaires de Lyon.

Marie-Michèle Del Balso, 2014, *Le portrait socio-économique des aînés et leurs ressources en cas de perte d'autonomie*.

http://www.aqq-quebec.org/pixms/uploads/serve/ckeditor/maire_michele_del_balso_portrait_socioeconomique.pdf

Louis Demers, 2016, *Le parcours résidentiel des aînés québécois : vieillir chez soi ou être en dé-placement*, Colloque « Vieillissement et politiques sociales : enjeux d'aujourd'hui, défis pour demain ».

https://www.ivpsa.ulaval.ca/sites/ivpsa.ulaval.ca/files/1demers_241012_pour_site.pdf

Christyne Lavoie et Suzanne Garon, 2017, *Les défis de l'habitation pour aînés au Québec et pistes d'innovation*, forum vivre et vieillir ensemble, 1 et 2 juin 2017.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/presentation-Christine-Lavoie.pdf>

Le Protecteur du citoyen, *Chez soi : toujours le premier choix ? L'accessibilité aux services de soutien à domicile pour les personnes présentant une incapacité significative et persistante*, 2012.

<https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes/rapports-sociaux/chez-soi-toujours-le-premier-choix-l-accessibilite-aux-services-de-soutien-a-domicile-pour-les-personnes-presentant-une-incapacite-significative-et-persistante>

Le Bulletin de la retraite

N° 29 AVRIL - MAI 2017

PRÉSENTÉ PAR L'
OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 32 Octobre - Novembre 2018

Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)
10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006
Montréal, Québec H4N 1L4
(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien,
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec